AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1603
FR0000034639-FS0624

22 octobre 2013

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ALTRAN TECHNOLOGIES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 22 octobre 2013, la société Harris Associates L.P.[1] (2 N. LaSalle Street, Suite 500, Chicago, IL 60602, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds et de clients dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 18 octobre 2013, le seuil de 5% des droits de vote de la société ALTRAN TECHNOLOGIES et détenir, pour le compte desdits fonds et clients, 9 160 122 actions représentant autant de droits de vote, soit 5,24% du capital et 4,96% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions ALTRAN TECHNOLOGIES sur le marché.

[1] Contrôlée par Natixis Global Asset Management, L.P., elle-même contrôlée par Natixis. La société Harris Associates L.P. déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

[2] Sur la base d'un capital composé de 174 717 560 actions représentant 184 603 883 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.